

Participation citoyenne

Si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'Etat, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité de l'Etat ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.

C'est dans cette optique et en collaboration avec la préfecture et la direction départementale de la sécurité publique des Pyrénées-Atlantiques que la mairie a mis en place le dispositif participation citoyenne.

Son objectif

Favoriser l'amélioration de la sécurité en général par la mise en place de citoyens référents.

Cette volonté repose principalement sur la coopération entre les citoyens eux-mêmes et sur la qualité des échanges entre la population et les forces de l'ordre (Police Nationale et Police Municipale).



Les habitants qui font cause commune dans un esprit de solidarité peuvent participer efficacement à la prévention de la délinquance par une démarche participative, complémentaire de l'action de la police municipale et de la police nationale.

Formés par la police nationale, ceux-ci en liaison avec les policiers municipaux doivent protéger et rassurer la population, renforcer la prévention et l'esprit civique dans un quartier et favoriser la diffusion des mesures de précaution à prendre pour éviter les atteintes aux personnes et aux biens.



Hôtel de ville

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRE
:
Lundi au

Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h